

12

⑤¹ Int. Cl.⁶: **E06B 9/11**

51

(72)

74

74

74

74

74



La présente invention concerne d'une manière générale les fermetures à rideau pour meubles, et plus précisément les glissières utilisées pour le guidage des rideaux de ces fermetures.

Usuellement, ces glissières sont réalisées en matière plastique. Elles sont préfabriquées et présentent des trous oblongs destinés au passage de vis pour leur fixation dans les parois du meuble à munir d'une fermeture à rideau.

De même, le brevet FR-A-2 563 419 propose un meuble à rideau articulé muni, pour le guidage des rideaux, de profilés en matière plastique qui présentent des rainures de guidage.

Ces profilés sont fixés aux parois du meuble au moyen de nervures d'ancrage qui sont engagées dans des rainures ménagées dans lesdites parois.

La fixation de ces glissières dans les meubles nécessite alors le vissage ou l'ancrage d'un certain nombre de vis ou nervures, ce qui est une opération coûteuse en temps et en main d'oeuvre.

La présente invention tend alors à proposer une glissière permettant une fixation beaucoup plus rapide et plus précise sur le meuble.

A cet effet, la glissière suivant l'invention est caractérisée en ce qu'elle présente des moyens d'encliquetage destinés à être mis en place dans des lumières pratiquées dans les parois du meuble.

La mise en place d'une telle glissière est alors très rapide et très précise puisqu'il suffit de la positionner avec chaque moyen d'encliquetage au-dessus d'une lumière et d'appuyer sur chacun desdits moyens d'encliquetage pour les insérer dans lesdites lumières.

La glissière suivant l'invention comporte de plus une amélioration par rapport aux glissières connues en ce qui concerne sa solidité par le fait que des renforts sont prévus dans l'angle de ladite glissière soumis à des efforts lors de l'ouverture du rideau.

Un autre avantage de la glissière selon l'invention est qu'elle présente des moyens pour la fixation de la paroi interne du meuble qui la comporte.

Ces moyens permettent une fixation beaucoup plus aisée de ladite paroi interne puisqu'il suffira de la fixer à des parois des glissières supérieure et inférieure mises en place dans le meuble, prévues à cet effet, au lieu de disposer des équerres entre ladite paroi et le meuble.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une glissière selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne II-II de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en coupe suivant la ligne III-III de la figure 2,
- la figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne

IV-IV de la figure 1,

- la figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne V-V de la figure 1,
- la figure 6 est une vue suivant la flèche VI de la figure 1,
- la figure 7 est une vue suivant la flèche VII de la figure 1.

De manière connue en soi, et tel que représenté à la figure 1, une glissière pour rideau de fermeture de meuble comporte une partie 1 rectiligne et une partie 2 en U. Il est également connu de transformer la partie 2 en U afin qu'elle présente l'aspect d'un escargot, l'invention s'appliquant également à ce type de glissière. Cette glissière présente une goulotte à section en U, entre les branches de laquelle est inséré le rideau de fermeture, le rideau glissant alors sur le fond de ce U.

De telles glissières sont disposées de manière symétrique contre les faces internes des parois supérieure et inférieure du meuble à fermer. L'on dispose usuellement de telles glissières sur chaque paroi, chacune d'elles ayant sa partie 1 rectiligne le long de la moitié du bord avant de la paroi et sa partie 2 en U le long d'une paroi latérale du meuble. Le rideau de fermeture est alors en deux parties fermant chacune une moitié de l'ouverture du meuble.

Il est également possible de ne disposer qu'une seule glissière sur chacune des parois supérieure et inférieure en prévoyant la partie 1 rectiligne de grande longueur.

Lesdites parties 1 et 2 sont raccordées l'une à l'autre par une portion 3 en quart de cercle.

Lorsque le meuble est fermé, le rideau s'étend dans la partie 1 rectiligne et dans la partie 3 en quart de cercle, tandis que, lorsque le meuble est ouvert, ledit rideau s'étend dans la partie 3 en quart de cercle et dans la partie 2 en U.

A l'heure actuelle, ces glissières sont fabriquées par moulage de matière plastique. Elles présentent des moyens de fixation venus de moulage sous la forme de trous oblongs 4.

Ces trous oblongs 4 sont généralement prévus dans un prolongement 11 plat disposé le long de la goulotte près de l'extrémité de la partie 1 rectiligne opposée à la portion 3 en quart de cercle et entre les branches de la partie 2 en U.

Lors du montage de ces glissières dans un meuble en vue d'équiper ledit meuble d'une fermeture à rideau, le monteur positionne des vis dans ces trous oblongs 4 et les visse dans des trous préformés dans les parois supérieure et inférieure du meuble ou directement dans le matériau constituant ces parois.

Suivant l'invention, la glissière présente des moyens d'encliquetage 5 venus de moulage et élastiquement déformables.

Ces moyens d'encliquetage 5 comportent deux pattes 50 biseautées sur leur surface externe et séparées par un logement creux 51. Elles sont ainsi

écartées l'une de l'autre ce qui permet de rapprocher élastiquement leurs extrémités lors de leur montage dans des lumières prévues à cet effet dans les parois du meuble et de libérer élastiquement ces extrémités dans lesdites lumières, de manière à assurer une fixation sans jeu.

De préférence, on prévoit de disposer les moyens d'encliquetage 5 et les pattes élastiques 50 selon deux directions sensiblement perpendiculaires, cette disposition permettant d'obtenir un positionnement sans jeu selon les deux directions et une précision de montage supérieure à celle de l'art antérieur, sans nécessité de réglage.

Lesdites pattes 50 sont disposées parallèlement aux parois 10 de la goulotte en étant à égale distance de part et d'autre de l'axe de ladite goulotte.

Comme on peut le voir à la figure 1 ainsi qu'aux figures 2 et 4, lesdits moyens d'encliquetage sont prévus à l'intérieur de la goulotte dans la partie 1 rectiligne de la glissière et entre les deux branches de la goulotte situées en vis-à-vis dans la partie 2 en U de ladite glissière.

Afin d'améliorer encore l'élasticité des pattes 50, des ouvertures 15 sont pratiquées dans le fond 13 de la goulotte de part et d'autre desdites pattes. Des nervures 14 sont disposées le long des coupures pratiquées dans ledit fond 13 de manière à assurer le positionnement de celui-ci par rapport aux parois du meuble.

De manière avantageuse, les goulottes de la glissière selon l'invention présentent un bourrelet médian 12. La face inférieure du rideau glisse sur ce bourrelet 12 lors des mouvements d'ouverture et de fermeture du rideau.

Ce bourrelet 12 est de section arrondie afin de limiter la surface d'appui du rideau à une ligne, ce qui réduit les forces de frottement lors des mouvements du rideau.

Comme représenté aux figures 2 et 3, les moyens d'encliquetage 5 prévus dans la goulotte prolongent ce bourrelet vers le bas.

La glissière suivant l'invention présente à la fois des trous oblongs 4 pour sa fixation comme à l'habitude par vissage et des moyens d'encliquetage destinés à être mis en place dans les lumières pratiquées dans les parois supérieure et inférieure du meuble.

Par une telle disposition, les glissières peuvent être mises en place par encliquetage dans le cas où le meuble présente les lumières adéquates, ou encore par vissage comme précédemment après avoir coupé lesdites pattes 50. Il est encore possible, après avoir coupé lesdites pattes 50 de disposer un moyen adhésif double face sous la glissière pour la coller sur la paroi du meuble.

La glissière suivant l'invention présente encore au moins deux parois 20 et 21 disposées le long de la partie 2 en U, dans un même plan perpendiculaire à la partie 1 rectiligne (figures 5 et 7).

Ces parois 20 et 21 sont disposées à proximité des extrémités de ladite partie 2 en U, l'une près de l'arrondi et l'autre proche de la partie 1 rectiligne.

Ces parois comportent une ouverture 22 verticale destinée à la mise en place de moyens de fixation de la paroi interne du meuble destinée à séparer l'espace utile dudit meuble de la glissière.

La glissière suivant l'invention est encore remarquable en ce que des renforts 30 (figure 6) sont disposés le long de la paroi externe 10 de la goulotte dans la partie 3 en quart de cercle. Ces renforts 30 sont destinés à améliorer la résistance de la paroi de goulotte dans cette zone sujette au choc de chaque lame constituant le rideau lors de l'ouverture du meuble.

Revendications

1. Glissière pour rideau de fermeture de meubles, ladite glissière étant préfabriquée en matière plastique et présentant une goulotte pour la mise en place et le guidage du rideau de fermeture et des moyens de fixation connus sous forme de trous (4), caractérisée en ce qu'elle présente des moyens d'encliquetage (5) destinés à être mis en place dans des lumières pratiquées dans les parois du meuble.
2. Glissière selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits moyens d'encliquetage (5) comportent deux pattes (50) biseautées sur leur surface externe et séparées par un logement creux (51).
3. Glissière selon la revendication 2, caractérisée en ce que lesdites pattes (50) sont disposées parallèlement aux parois (10) de la goulotte en étant à égale distance de part et d'autre de l'axe de ladite goulotte.
4. Glissière selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que lesdits moyens d'encliquetage (5) sont disposés à l'intérieur de la goulotte.
5. Glissière selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que lesdits moyens d'encliquetage (5) sont disposés entre deux branches en vis-à-vis de la goulotte dans le cas où la glissière présente une partie (2) en U.
6. Glissière selon la revendication 4 ou la revendication 5, caractérisée en ce que des renforts (30) sont disposés le long de la paroi externe (10) de la goulotte dans une partie (3) en quart de cercle de ladite glissière disposée à l'extrémité d'une partie (1) rectiligne de celle-ci.

7. Glissière selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle présente au moins deux parois (20, 21) disposées le long de la partie (2) en U, dans un même plan perpendiculaire à la partie (1) rectiligne et destinées à la mise en place de moyens de fixation d'une paroi interne du meuble.

5

8. Glissière selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la goutte présente un bourrelet médian (12) sur lequel glisse le rideau lors des mouvements d'ouverture et de fermeture du meuble.

10

15

20

25

30

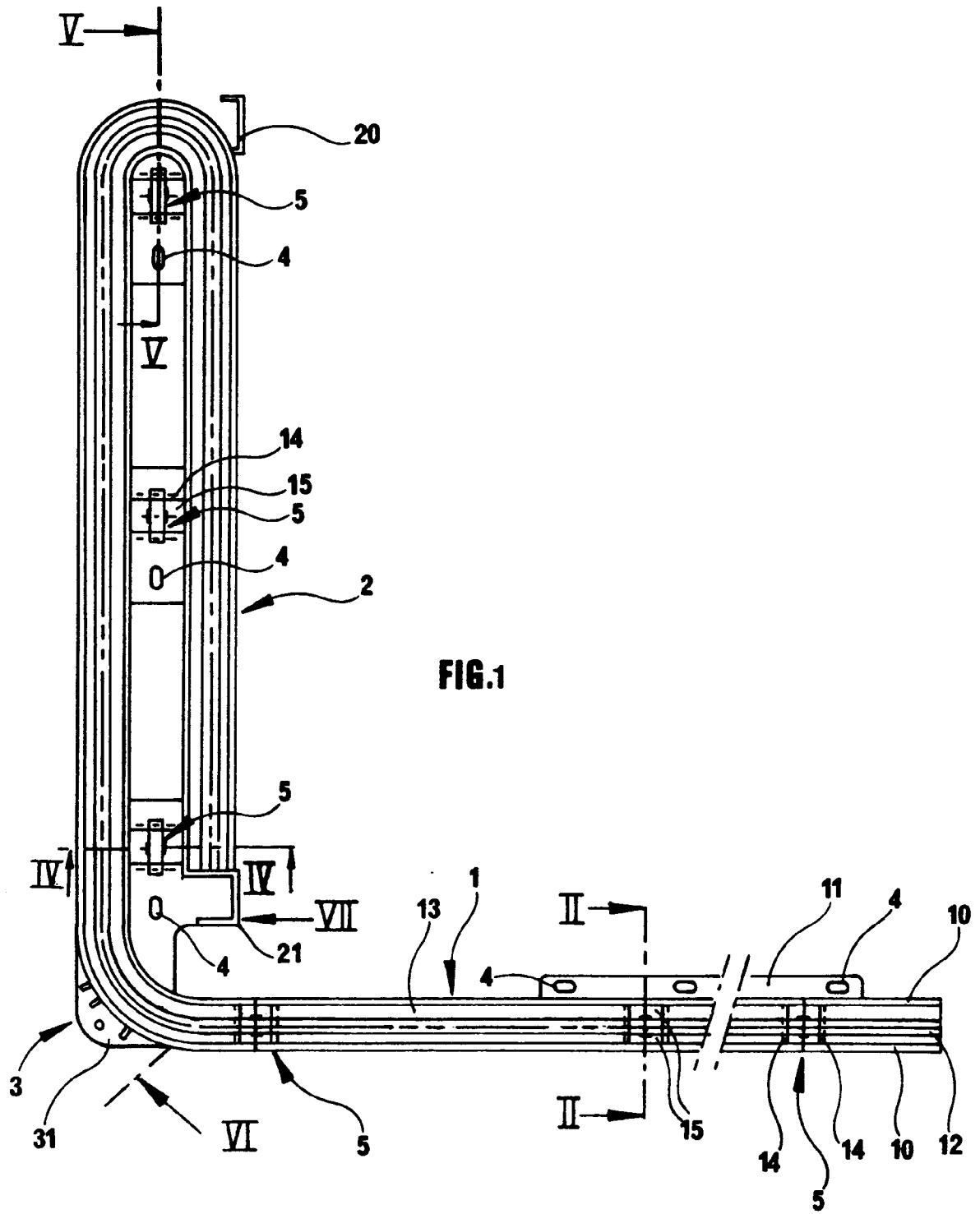
35

40

45

50

55



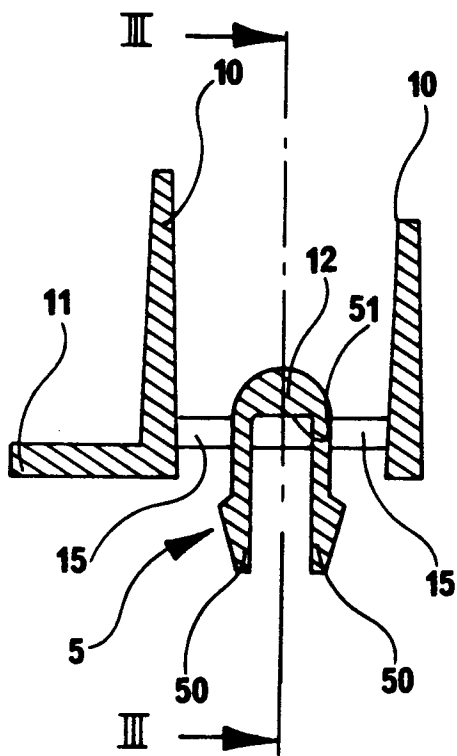


FIG. 2

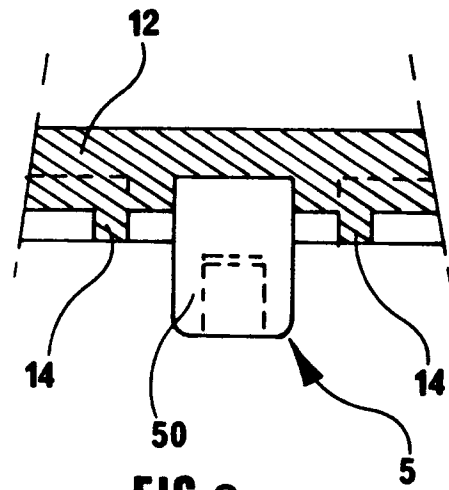


FIG. 3

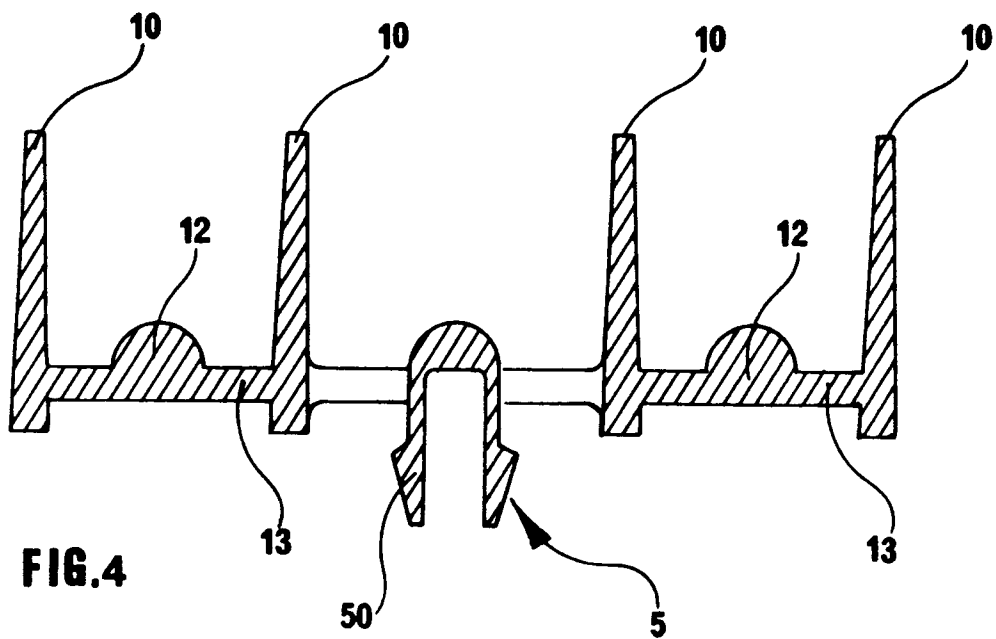
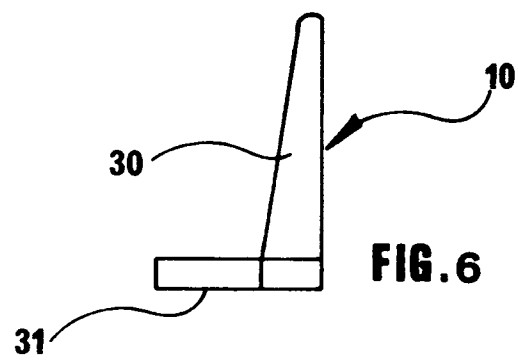
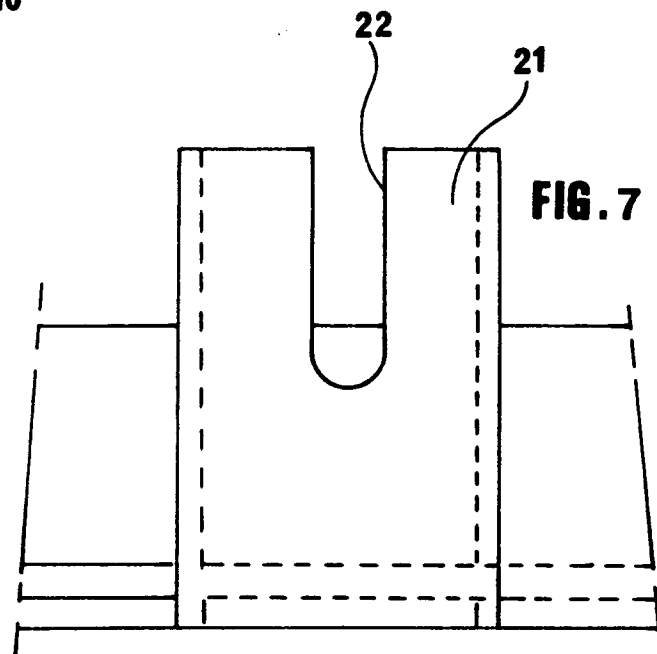
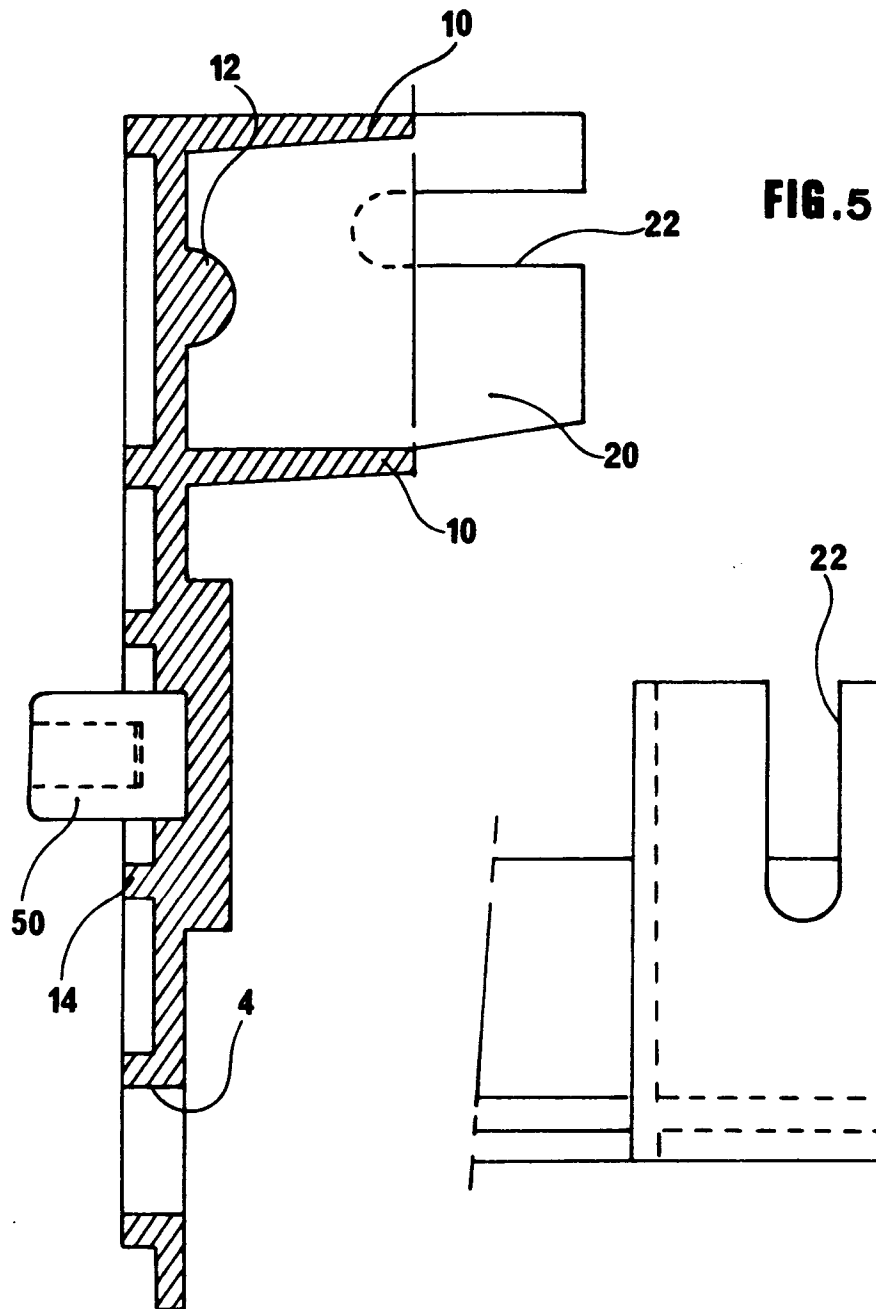


FIG. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0379

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,X	FR-A-2 563 419 (WELLE) * page 2, ligne 22 - page 3, ligne 28; revendication 5; figures * ---	1	E06B9/11
A	FR-A-2 164 265 (MERO) * page 5, ligne 21 - ligne 26; figure 6 * ---	1,7	
A	FR-A-2 600 114 (MARCADET MOBILIER) * figure 1 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E06B E04B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 Juin 1995	Examineur Verveer, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C03)